

LC-ELEC SPRL
 Rue Nadet 87, 4040 Herstal tel: +32(0)4/376.71.37 fax : +32(0)4/264.87.45

mail:Siedle@lc-elec.be TVA:BE0685.762.9777

Données pour la facture:	
Nom client:
Rue + n°:
Commune:
tel/GSM:
fax:
TVA:

Données du chantier:	
Nom client:
Rue + n°:
Commune:
tel:
GSM:
e-mail:

Type d'intervention:	Installation	Réparation	Programmation	Révision complète
-----------------------------	--------------	------------	---------------	-------------------

Sujet de l'intervention:

Style du poste intérieur video:



Modules installés: (ou N° d'offre Siedle / schéma)

Style du poste intérieur audio:



Couleur poste intérieur:
Couleur poste extérieur:

Type de controleur (voir l'armoire centrale):

Style du poste extérieur:



Généralités:

Toutes interventions, contrôles ou réparations à des installations Siedle sont effectuées a-priori par l'installateur responsable de l'installation initiale. Celui-ci reste le premier et principal intermédiaire. La disponibilité de cet installateur et des données de l'installation initiale est déterminante de l'efficacité de l'intervention.

Demande d'intervention:

Toute demande faite à Siedle Belux concernant une mise en service, un contrôle ou une réparation d'une installation Siedle doit comporter au minimum le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et une courte description de l'application. Ces données sont transmises au Service Clientèle Siedle de la région.

Le Service Clientèle Siedle prendra directement contact avec le demandeur afin de fixer un rendez-vous. Pour ce faire, un formulaire de demande d'intervention doit être signé par le demandeur et envoyé au Service Clientèle avant l'intervention, ou au plus tard au début de l'intervention.

Un rapport de service mentionnant les frais totaux de l'intervention sera remis à la fin de l'intervention. Ces frais sont dus par le demandeur directement au Service Clientèle. Le Service Clientèle ne peut en aucun cas être tenu responsable pour des différends en cours et reste une troisième partie neutre.

Exécution :

Lundi – vendredi : entre 08.00Hr et 18.00 Hr. Une intervention en dehors des heures prévues peut être envisagée en concertation avec le Service Clientèle.

L'intervention débutera endéans les 5 jours après réception du formulaire de demande signé.

Tarifs :

Tarif horaire de base : 65 €. La première heure est indivisible ; les heures suivantes seront prises en compte par tranches de 30 minutes. Pour les déplacements, un forfait de 54 € est pris en compte pour des déplacements dans un rayon de 25 km, puis 0,5€ par km supplémentaire (prix hors TVA)

Garantie :

Siedle offre à l'installateur ou revendeur une garantie de 24 mois sur le matériel (suivant la date de fabrication), celui-ci étant à-priori réparé ou échangé dans les ateliers de Siedle. Cette garantie n'inclut donc en aucun cas les frais d'intervention et de déplacement.

	Accord pour execution:
Nom du client: (en LETTRES MAJUSCULES)	Signature du client:
.....